



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Gatineau, le 13 avril 2017

PAR COURRIEL

[REDACTED]

OBJET : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

La présente lettre fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 22 mars 2017.

Nous avons procédé à l'examen de celle-ci et voici les éléments de réponse pertinents :

- 1. Je voudrais avoir le rapport du taux d'amiante dans votre école (École secondaire Hormisdas-Gamelin).**

En annexe, vous trouverez le rapport quant à la présence d'amiante à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, en date du 12 avril 2017.

En terminant, nous vous réitérons que vous avez un droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, selon la note justificative jointe à la présente.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Le secrétaire général et
responsable de l'accès à l'information,

Jasmin Bellavance

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006
Mise à jour le 20 septembre 2006

**PRÉSENCE D'AMIANTE
COMPLEXE ESHG / CSCV / CFP**

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Étage / Aile	Localisation dans le bâtiment	Composant du bâtiment	Matériaux	Date de vérification	État du matériaux lors de la vérification	Présence d'amiantes	Type d'amiantes	Suivis
AILE-A	* Local	* Murs	* Crépis décoratif	Date de vérification (aaaa-mm)	* Intact	* Présence	* Chrysotile	Date de la prochaine vérification (aaaa-mm)
AILE-B	* L'ensemble des locaux	* Plafonds	* Flocage		* Très peu endommagé	* Absence	* Anthophyllite	
AILE-C	* Corridor	* Calorifuges	* Plâtre sur ciment		* Moyennement endommagé		* Amosite	
AILE-D		* Flocages	* Isolation tuyauterie		* Matériau entièrement enterré		* Actinolite	
AILE-E			* Carreaux de vinyle 9X9				* Trémolite	
AILE-F							* Crocidolite	
AILE-A	L'ensemble des locaux	AILE-A				AILE-A	AILE-A	
		Murs (partiel)	Panneaux de fibrociment	2014 juin 30	Intact	Présence	Chrysotile / Amosite	
		Murs avec fini de la construction originale	Crépis décoratif inférieur	2017 avril 05	Intact	Présence	Actinolite et Trémolite	
		Plafonds (partiel)	Panneaux de fibrociment	2014 juin 30	Intact	Présence	Chrysotile / Amosite	
		Calorifuges	Isolation tuyauterie (coudé)	2015 janvier 23	Moyennement endommagé	Présence	Chrysotile	
AILE-B		AILE-B				AILE-B	AILE-B	
		Murs (partiel)	Panneaux de fibrociment	2014 juin 30	Intact	Présence	Chrysotile / Amosite	
		Murs avec fini de la construction originale	Crépis décoratif inférieur	2017 avril 05	Intact	Présence	Actinolite et Trémolite	
		Plafond	Plâtre sur ciment	2014 décembre-19	Intact	Présence	Chrysotile	
		Calorifuges	Isolation tuyauterie	2014 décembre-19	Peu endommagé	Présence	Chrysotile	
		Calorifuges	Isolation tuyauterie / coudes, valves	2015 janvier 23	Peu endommagé	Présence	Chrysotile	
AILE-C		AILE-C				AILE-C	AILE-C	
	C-107, C-108, C-141, C-142, C-143	Murs	Crépis décoratif inférieur	2017 avril 05	Intact	Présence	Actinolite et Trémolite	
	Local C-106 et C-116	Plafonds	Panneaux de fibrociment	2014 décembre-19	Intact	Présence	Chrysotile	
		Plafonds	Crépis décoratif	2014 décembre-19	Peu endommagé	Présence	Chrysotile	
		Calorifuges	Isolation tuyauterie / coudes, valves	2015 janvier 23	Peu endommagé	Présence	Chrysotile	
AILE-D		AILE-D				AILE-D	AILE-D	
	Local D-115 Salle mécanique	Calorifuges	Isolation tuyauterie / coudes, valves	2015 janvier 23	Moyennement endommagé	Présence	Chrysotile	
		Calorifuges	D-130 coudes	2015 novembre 13	Moyennement endommagé	Présence	Chrysotile	
		Murs avec fini de la construction originale	Crépis décoratif inférieur	2017 avril 05	Intact	Présence	Actinolite et Trémolite	
AILE-E		AILE-E				AILE-E	AILE-E	
	Ensemble des locaux au RDC	Murs avec fini de la construction originale	Crépis décoratif inférieur	2017 avril 05	Intact	Présence	Actinolite et Trémolite	